

Autorisation exceptionnelle de sortie pour soins réguliers ou rééducation durant le temps scolaire

En référence à la Circulaire n°97-178 du 18-09-1997, les sorties individuelles d'élèves pendant le temps scolaire, pour recevoir en d'autres lieux des soins médicaux spécialisés ne peuvent être autorisées par le directeur d'école que sous réserve de la présence d'un accompagnateur, parent ou personne présentée par la famille, selon des dispositions préalablement établies. Dans tous les cas, l'élève est remis par l'enseignant à l'accompagnateur et au retour, ce dernier le raccompagne dans sa classe

Renseignements administratifs de l'établissement scolaire :				
Nom et adresse de l'établissement scolaire :				
Nom du Directeur (trice):				
Nom de l'enseignant de la classe :				
Renseignements administratifs des représentants légaux de l'élève				
Nom(s) prénoms(s) des représentants légaux :			Adresse :	
			Téléphone :	
Renseignements concernant l'élève :				
Nom et prénom de l'élève :				
Date de naissance :			Classe:	
Renseignements de la structure d'aides ou de soins, des praticiens et des modalités de prise en charge:				
Nom et adresse de la structure d'aides ou de soins:				
Nom et qualité du praticien:			Téléphone :	
Nombre total de séances de soin ou de rééducation prescrites :				
Raisons qui motivent la prise en charge sur le temps scolaire :				
Jour(s) des prises en charge :				
Heure de début des soins :				
Heure de fin des soins :				
Personne(s) responsable(s) de l'accompagnement désigné (s) par les représentants légaux de l'élève				
Aller	Nom :		Téléphone :	
Retour	Nom :		Téléphone :	
Modalités de départ et de retour à l'école:				
Jour(s) et heure(s) de départ de l'école				
Jour(s) et heure(s) de retour à l'école				
Demande d'autorisation exceptionnelle de sortie (prévoir l'autorisation des deux parents) :				
Je soussigné....., responsable légal de l'enfant..... demande au directeur ou à la directrice de bien vouloir autoriser mon enfant à quitter régulièrement l'école pour recevoir en d'autres lieux une aide ou des soins spécialisés, dont les modalités de prise en charge sont désignées ci-dessus. J'ai bien pris note que dès qu'il aura quitté l'enceinte des locaux scolaires, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité juridique de l'école et des enseignants, mais sous ma responsabilité ou la responsabilité du ou des accompagnateurs désignés ci-dessus. Dans tous les cas, l'élève est remis par l'enseignant à l'accompagnateur, et au retour, ce dernier le raccompagne dans sa classe ou à son domicile en fonction de l'heure. Si la fin de la prise en charge permet un retour à l'école, celui-ci est obligatoire. Je m'engage à informer l'école de tout changement dans les modalités de prise en charge (date, heure, durée, accompagnateurs)				
Date et signatures des responsables légaux :				
Validation de la demande par le directeur ou la directrice d'école				
Demande d'autorisation exceptionnelle de sortie durant le temps scolaire valide duau.....				
Date et signature du directeur ou de la directrice d'école:				